

**ACCORD DE MISE EN ŒUVRE DU CONCOURS «1% RELANCE»  
SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO D'ELBEUF**

Le présent accord est passé entre :

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ELBEUF BOUCLE DE SEINE** (CAEBS), représentée par son Président, Monsieur Didier MARIE, autorisé à le signer par la délibération n° CC/07-238 du CC du 29 novembre 2007 et dénommée ci-après « Agglo d'Elbeuf »

et

- **l'Union d'économie sociale pour le logement** (UESL), représentée par son Directeur Général, Monsieur Bertrand GOUJON

#### **PREAMBULE**

L'Agglo d'Elbeuf a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique en matière de développement économique qui implique un accompagnement social important, tout particulièrement dans le domaine du logement. Cette politique de l'habitat est redéfinie dans le nouveau Programme Local de l'Habitat de l'Agglo d'Elbeuf adopté le 4 octobre 2007.

Dans ce cadre, elle a décidé de signer avec l'Etat une convention de délégation de compétences pour gérer les aides publiques à la pierre qui a pris effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, en faveur :

- ◆ de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition de logements sociaux et de logements-foyers
- ◆ de la location-accession
- ◆ de la rénovation de l'habitat privé
- ◆ de la création et de l'amélioration de places d'hébergement

Les objectifs annuels dans le cadre du plan de cohésion sociale portent sur la réalisation par construction neuve ou par acquisition-amélioration d'un objectif global de 112 locatifs sociaux, répartis comme suit en 2007 :

- 5 logements PLA I
- 80 logements PLUS
- 27 logements PLS

DN  
A 1/4



De son côté, par la convention Etat/UESL du 27 octobre 2004, le 1% Logement a décidé de renforcer son soutien à la construction locative sociale, en apportant un concours exceptionnel – dit concours «1% Relance» - sous forme d'une enveloppe spécifique annuelle fixée dans la convention à 210 M€ en subventions pour le financement des opérations PLUS/PLAI réalisées dans le cadre du plan de cohésion sociale. Pour la mise en œuvre de ce concours, le 1% Logement a souhaité s'inscrire dans le mouvement de décentralisation et être un partenaire apportant sa sensibilité particulière, en exprimant les besoins des entreprises et des salariés, à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Ayant fait le constat d'objectifs ainsi partagés, l'Agglo d'Elbeuf et l'UESL ont convenu de signer le présent accord qui vise à mettre en œuvre une part de l'enveloppe régionale du concours «1% Relance» de façon concertée.

## 1. CADRE GENERAL DE L'ACCORD

Le présent accord s'articule autour de trois axes :

- ♦ Une contractualisation permettant d'établir un partenariat durable entre les signataires et d'assurer une continuité des interventions du 1% Logement sur les zones de compétences de la collectivité.
- ♦ Une coopération entre les signataires dans les dispositifs, existants ou à créer, de connaissances du fonctionnement des marchés de l'habitat notamment dans la prise en compte des besoins des entreprises et des salariés en matière de parcours résidentiel de ces derniers.
- ♦ Le respect des engagements nationaux pris et de la procédure régionale arrêtée pour la mise en œuvre du concours «1% Relance» qui prévoit trois phases :
  - Une première phase, à l'initiative du préfet de région, qui vise à échanger toutes les informations utiles nécessaires au lancement des négociations bilatérales entre bailleurs sociaux et CIL/CCI. Cet échange se fait en présence de toutes les parties concernées, y compris les représentants des collectivités délégataires. Lors de cette première phase, les représentants de la région désignés par l'UESL informent les partenaires de la dotation initiale du concours «1% Relance» disponible pour la région de Haute Normandie.
  - Une deuxième phase de négociations bilatérales entre bailleurs sociaux et CIL/CCI, opération par opération, qui doit permettre de dégager une liste d'opérations susceptibles d'être financées par le concours «1% Relance» avec des réservations locatives.
  - Une troisième phase de pré-bilan, sous l'égide du préfet de région, qui consiste à exposer en parfaite transparence, les résultats des négociations bilatérales, à évoquer les difficultés éventuelles et à traiter l'ensemble des cas litigieux.

Cette dernière phase est l'occasion pour les partenaires de confronter financements disponibles et demandes, et de permettre un réajustement éventuel des enveloppes régionales intégrant l'enveloppe résiduelle mobilisée au-delà de la dotation initiale. Ce réajustement des enveloppes tient compte des programmes physiques régionaux réels et est suivi, pour le supplément d'enveloppe dégagé, d'une nouvelle phase de négociations

DN 24

bilatérales. Cette procédure itérative vise à un renforcement de la coopération afin de mieux répondre aux besoins en logement.

## **2. MISE EN ŒUVRE D'UNE SOUS-ENVELOPPE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ELBEUF**

Dans le cadre de la procédure décrite au 1, avant la première phase de concertation régionale, une sous-enveloppe de la dotation initiale du concours «1% Relance» affectée à la région de Haute Normandie est réservée chaque année à l'Agglo d'Elbeuf d'un commun accord entre les signataires en fonction des programmes physiques prévus par l'Agglo d'Elbeuf et du niveau de réservations locatives envisagé.

Cette sous-enveloppe initiale sert de référence et a vocation à être reconduite l'année suivante au vu d'un bilan de l'année précédente sur la production effective et les réservations mises à disposition des CIL/CCI pour les salariés des entreprises.

La deuxième phase de négociations bilatérales se déroule entre les CIL/CCI et les bailleurs sociaux sur les programmes physiques ayant permis la détermination de la sous-enveloppe afin de fixer le montant du concours «1% Relance» apporté à chaque programme et le nombre de réservations locatives associées, dans le respect des règles communes de la région de Haute Normandie

Enfin, avant le lancement de la troisième phase qui doit permettre d'affecter entre les régions la dotation annuelle définitive intégrant le solde disponible au-delà de la dotation initiale, il est procédé entre les signataires à une concertation pour faciliter la prise en compte des besoins de la collectivité restant à financer dans l'année ou pour effectuer d'éventuels redéploiements. Le bilan de cette concertation est établi au plus tard le 15 novembre de chaque année.

Pour 2007, il est convenu que la sous-enveloppe réservée à l'agglo d'ELBEUF s'élèvera à 100.000 €, en fonction de la réalisation des opérations prévues à la programmation.

## **3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUS-ENVELOPPE**

Afin de faciliter la mise en œuvre de la sous-enveloppe de façon coordonnée, un suivi permanent sera assuré entre les signataires :

- ♦ Pour l'Agglo d'Elbeuf par Monsieur Didier MARIE ou son représentant
- ♦ Pour le 1% Logement par Monsieur Jean-Jacques GASLY, Président de CILiance, CIL référent.

En cas de difficultés pouvant avoir des répercussions sur le niveau et les conditions d'intervention du concours «1% Relance», Le Président de CILiance en informera conjointement le représentant régional pour le concours « 1% Relance », et l'UESL, afin de trouver avec l'Agglo d'Elbeuf des solutions aux problèmes soulevés.

DN

3/4

#### 4. DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord est conclu jusqu'au **31 décembre 2008**, terme de la convention de délégation de compétence de l'Agglo d'Elbeuf, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 6 mois avant la date d'expiration de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de prorogation de la délégation de compétence de l'Agglo d'Elbeuf, le présent accord sera automatiquement reconduit une fois, jusqu'au 31 décembre 2009, terme de la convention Etat/UESL du 27 octobre 2004.

Fait à Mt St Aignan, le **21 DEC. 2007**  
en quatre exemplaires

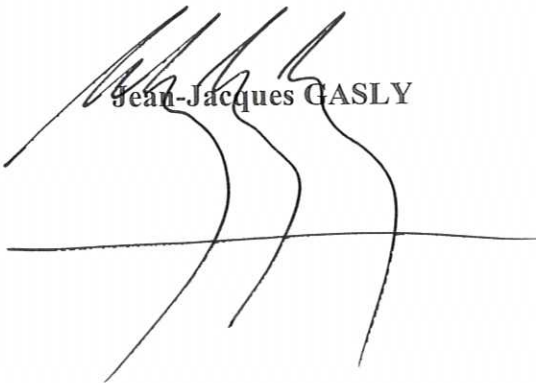
L'Agglo d'Elbeuf

Le Président

  
Didier MARIE


CILiance, CILréfèrent

Le Président

  
Jean-Jacques GASLY

L'UESL

Le Directeur Général

  
Bertrand GOUJON

Le Représentant régional de l'UESL

  
Jean-Luc SCHROEDER